



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 18 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement
et de la Conférence d'examen de 2008**

Résumé du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, établi par le Président de l'Assemblée générale (New York, 7 et 8 octobre 2013)

I. Introduction

1. L'Assemblée générale a tenu son sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, au Siège de l'ONU, les 7 et 8 octobre 2013. Le thème général de la réunion était « Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : état de la mise en œuvre et tâches à accomplir ».

2. Le Président de l'Assemblée générale a ouvert la réunion. Des déclarations ont été prononcées par le Secrétaire général, le Vice-Président du Conseil économique et social, Masood Khan, et le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Mukhisa Kituyi. Les représentants de 40 États ont fait des déclarations en séance plénière, six d'entre eux s'étant exprimé au nom de groupes de pays.

3. Le Dialogue comprenait aussi trois tables rondes pluripartites sur certains thèmes, ainsi qu'un débat informel. Les participants à ces réunions informelles étaient notamment les principaux intervenants du Processus d'examen du financement du développement, notamment des représentants de haut niveau des gouvernements, des représentants des organisations internationales et des observateurs, ainsi que 28 représentants d'organisations de la société civile et du secteur privé. Les titres des tables rondes et du débat informel étaient les suivants :

- Table ronde 1. Les répercussions de la crise financière et économique mondiale sur la réforme du système monétaire et financier international et ses incidences sur le développement;



- Table ronde 2. La mobilisation de fonds publics et privés, y compris les investissements étrangers directs et les autres apports de capitaux privés, et la promotion du commerce international et du financement viable de la dette, dans le contexte du financement du développement;
- Table ronde 3. L'effet multiplicateur de la coopération technique et financière pour le développement, y compris les sources novatrices de financement, sur la mobilisation de ressources financières nationales et internationales pour le développement durable.

4. Les participants à la réunion étaient saisis des rapports du Secrétaire général suivants : a) Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (A/68/202); b) Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (A/68/357); c) Système financier international et développement (A/68/221); d) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (A/68/203); e) Commerce international et développement (A/68/205); f) Résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, établi par le Président du Conseil (New York, 22 avril 2013) (A/68/78-E/2013/66). Les discussions en séance plénière, dans les tables rondes et le débat informel sont résumées ci-dessous.

II. Séances plénières

5. Dans ses observations liminaires, le Président de l'Assemblée générale a souligné que le Dialogue de haut niveau avait lieu à un moment crucial où différents processus intergouvernementaux de l'ONU, notamment le programme de développement durable, le programme de développement pour l'après-2015 et le Processus d'examen du financement du développement, étaient sur le point de converger. Le financement du développement était un élément clef de ces processus et le Dialogue était l'occasion de débattre des progrès accomplis depuis l'adoption du Consensus de Monterrey et des grandes lignes d'un dispositif de financement intégré pour l'après-2015. Le Président a en outre reconnu que la communauté internationale devrait intensifier ses efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015.

6. Le Président a noté que la récente crise financière et économique mondiale et ses répercussions avaient rappelé à la communauté internationale que le système financier international demeurait indéniablement fragile. En outre, la précarité des finances publiques dans nombre de pays développés avait provoqué une forte contraction de l'aide publique au développement (APD). En conséquence, la marge de manœuvre budgétaire permettant de financer les investissements essentiels à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au financement des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable s'était réduite. Il était impératif que les pays tiennent leurs promesses et leurs engagements, notamment qu'ils respectent l'objectif de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD. Aussi considérables que soient les besoins de

financement pour le développement durable, ils ne représentaient qu'une part relativement faible de l'épargne mondiale. Il était donc crucial d'œuvrer pour que le système financier réaffecte un faible pourcentage de l'épargne mondiale au développement durable et aux investissements à long-terme. Des financements tant publics que privés, de sources nationales et internationales, seraient nécessaires. Il faudrait en outre, d'une part, trouver des sources de financement nouvelles et novatrices venant s'ajouter à la traditionnelle APD et, d'autre part, renforcer les mécanismes de coopération Sud-Sud en complément de la coopération Nord-Sud et de la coopération triangulaire.

7. Le Secrétaire général a rappelé les engagements courageux que la communauté internationale avait pris dans le Consensus de Monterrey, en 2002. L'année 2015 marquerait une autre étape historique : de nouveaux objectifs de développement seraient fixés, qui seraient axés sur le développement durable. Certes, des progrès considérables avaient été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans de nombreux pays en développement, mais il fallait redoubler d'efforts pour accélérer ces progrès et pour réaliser le développement durable après 2015. Il faudrait faire appel aux sources de financement tant publiques que privées, et il faudrait que les ressources publiques stimulent la mobilisation des ressources privées et l'investissement à long terme.

8. Le Secrétaire général s'est également inquiété de la récente contraction de l'APD. Il a instamment prié les pays donateurs d'honorer leurs engagements à cet égard, notamment ceux qui sont définis dans le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. Il a en outre souligné que la mobilisation des ressources intérieures demeurait une composition essentielle du financement du développement. Pour la renforcer, il faudrait élargir les bases d'imposition et améliorer l'administration de l'impôt, tout en combattant les mouvements de capitaux illicites. Enfin, le Secrétaire général a souligné que la viabilité devait être le principe même du financement du développement. Il était capital de définir une stratégie de financement saine, fondée sur la responsabilité mutuelle et partagée, pour mobiliser les ressources financières nécessaires au développement durable.

9. Le Vice-Président du Conseil économique et social a confirmé que des progrès notables avaient été réalisés depuis l'adoption du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Une nette amélioration de la mobilisation des ressources intérieures et internationales avait été observée, notamment pour ce qui est de l'APD, de la promotion du commerce international, de la gestion de la dette extérieure et du renforcement de la cohérence du système commercial, monétaire et financier international à l'appui du développement. La Vice-Présidente a par ailleurs mis l'accent sur les progrès accomplis vers la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement. Il a cependant admis que ces progrès étaient insuffisants et qu'ils présentaient des disparités dans les pays concernés et d'un pays à l'autre. En outre, la crise économique et financière les avait gravement entamés, mettant en évidence les carences persistantes du système financier mondial. Le Vice-Président a invité la communauté internationale à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à établir un programme de développement mondial ambitieux pour l'après-2015. Ce programme devrait s'appuyer sur un dispositif financier solide, inspiré du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, ainsi que sur un partenariat mondial pour le développement renforcé.

10. Le Vice-Président a également souligné la contribution du Conseil économique et social à la cause du financement du développement. En 2013, le Conseil avait tenu plusieurs débats aux fins d'évaluer et d'analyser le partenariat mondial pour le développement en vue du programme pour l'après-2015. Il en est ressorti que le nouveau partenariat mondial devrait s'appuyer sur les points forts de l'objectif 8, compte tenu des engagements financiers déjà pris et des nouveaux défis à relever. La Vice-Présidente a en outre souligné que pour élaborer un nouveau programme de développement durable, la communauté internationale devait s'attacher en priorité à renforcer le financement du développement.

11. Au cours du débat en plénière portant sur le thème général « Consensus de Monterrey, Déclaration de Doha sur le financement du développement et textes connexes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies : bilan de la mise en œuvre et tâches futures », de nombreuses délégations ont affirmé que le sixième Dialogue de haut niveau était tenu à un moment crucial, puisque partout dans le monde on intensifiait les efforts pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et que la communauté internationale réfléchissait au programme de développement pour l'après-2015. À ces deux niveaux, il était crucial de renforcer la coopération pour le développement international. De nombreux orateurs ont admis que des mesures importantes avaient été prises pour appliquer le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement, tout en avertissant qu'il restait beaucoup à faire. Plusieurs délégations, notamment celles de pays du Groupe des 77 et de la Chine, ont rappelé le paragraphe 90 de la Déclaration de Doha et ont demandé que des consultations intergouvernementales directes et ouvertes à tous démarrent avant la fin de l'année afin qu'une décision soit prise en ce qui concerne la nécessité de tenir une conférence de suivi du financement du développement. La tenue d'une telle conférence avant la fin de 2015 permettrait de doter le programme de développement pour l'après-2015 d'un dispositif de financement solide.

12. De nombreux participants ont réaffirmé que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement apportaient une base théorique solide aux débats consacrés à la définition d'une stratégie de financement unique et cohérente aux fins du programme de développement pour l'après-2015. Les orientations complètes qu'ils donnent, qui prennent en considération toutes les sources de financement ainsi que le système financier et commercial international, la cohérence des politiques suivies et un environnement porteur pour le développement, pourraient servir de base à l'élaboration d'une stratégie de financement pour le développement durable. Cependant, le monde ayant beaucoup changé en l'espace de 10 ans, le dispositif de financement devait être adapté aux nouveaux enjeux, notamment à ceux qui concernent l'intégration des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

13. Les délégations se sont également félicitées de la création du comité intergouvernemental sur le financement du développement durable par l'Assemblée générale en juin 2013 et ont promis leur soutien à cet organe, dont la mise en place avait été demandée dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Elles ont souligné qu'il fallait assurer la cohérence et l'homogénéité des processus et que le Dialogue offrait l'occasion de croiser les expériences et d'assurer des synergies. Certaines délégations ont proposé de renforcer le processus de suivi du financement du développement en créant une commission sur le financement du développement qui serait un organe subsidiaire

du Conseil économique et social. Les participants à la réunion ont convenu que l'APD demeurait indispensable pour de nombreux pays, bien qu'elle ne soit pas suffisante pour financer à elle seule le développement durable. Sa contraction récente était une source de préoccupation générale. Certaines délégations ont souligné notamment les difficultés de petits pays à l'économie fragile qui demeuraient dans une situation économique intenable et restaient lourdement endettés, bien qu'ils soient classés parmi les pays à revenu intermédiaire, voire élevé.

14. Les participants ont souligné que, si la crise économique et financière mondiale avait des répercussions sur la marge d'action budgétaire des pays donateurs, elle ne devait pas être utilisée par les partenaires de développement pour justifier le non-respect de leurs engagements au titre de la coopération pour le développement. De nombreux participants se sont également dits favorables à des mesures visant à augmenter l'efficacité de l'APD dont les modalités pourraient inclure un plus large recours au soutien budgétaire, et à améliorer la coordination des donateurs. Certains participants ont aussi souligné le rôle essentiel que pouvait jouer à cet égard le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

15. Certains orateurs ont mis l'accent sur le fait qu'il fallait adopter des approches créatives pour trouver des ressources supplémentaires afin de financer le programme de développement pour l'après-2015, et notamment capter des sources de financement novatrices comme les taxes de solidarité sur les billets d'avion, les taxes carbone, les taxes sur les transactions financières, ou les conversions de dette.

16. Plusieurs orateurs ont souligné que de nombreux pays en développement avaient pris des initiatives audacieuses pour mobiliser plus de ressources intérieures. Les déficits qui subsistaient devaient être comblés et l'aide au développement pourrait faire d'importantes contributions à cet égard en ciblant les carences institutionnelles. Une meilleure mobilisation des ressources intérieures résulterait également de la lutte contre les sorties illicites de capitaux des pays en développement et d'une amélioration de la coopération fiscale. À cet égard, les accords d'échange systématique de renseignements fiscaux entre pays du Groupe des Vingt (G20) et l'appui de ce dernier aux travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert des bénéfices ont été soulignés. Certaines délégations ont par ailleurs demandé que le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale soit renforcé et transformé en organisme intergouvernemental.

17. Les participants ont souligné l'importance des apports de capitaux privés, notamment des investissements étrangers directs, pour les pays en développement. Cependant, les pays les moins avancés en particulier n'avaient jusqu'à présent pas assez bénéficié de ces apports et demeuraient souvent à l'écart des réseaux mondiaux de production. Les participants ont prié la communauté internationale d'aider ces pays à attirer l'investissement étranger direct, notamment en créant des programmes de promotion de l'investissement, ainsi que le prévoyait le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

18. Certains délégués ont également mentionné les problèmes particuliers que rencontrent les petits États insulaires en développement en raison des changements climatiques. Certains de ces États ont dit attendre beaucoup de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui doit

se tenir au Samoa en 2014, notamment pour ce qui est des prêts à des conditions de faveur, du transfert de technologie, de l'allègement de la dette, du mouvement des personnes physiques et des envois de fonds.

19. Nombre de délégations se sont félicitées de l'augmentation de la coopération Sud-Sud pour le développement, disant qu'elle jouerait un rôle essentiel dans le financement du développement durable après 2015. Les participants sont en outre convenus que des mécanismes novateurs de financement du développement s'étaient révélés être un complément utile à l'aide au développement classique. Certains orateurs ont souligné que les envois de fonds pouvaient avoir des effets positifs sur le développement. Ils ont pressé la communauté internationale d'honorer l'engagement qu'elle a pris d'abaisser les frais de transaction y afférents.

20. Il a été souligné que la crise de la dette qui se prolongeait était coûteuse pour les pays en développement et qu'il demeurerait essentiel d'alléger la dette. La communauté internationale devait étudier de toute urgence les modalités de mise en place d'un mécanisme international de restructuration de la dette ou de règlement du problème de la dette. En outre, un système commercial multilatéral juste était, de l'avis de nombreux intervenants, essentiel au développement. Plusieurs participants ont dit leur déception face au fait que les exportations des pays les moins avancés ne bénéficiaient toujours pas d'un accès aux marchés en franchise de droits et non contingenté. La neuvième réunion ministérielle de Bali pourrait permettre au Cycle de Doha des négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce de sortir de l'impasse dans laquelle il se trouvait depuis longtemps.

21. Face aux fragilités révélées par la crise économique et financière mondiale, plusieurs participants ont demandé que l'architecture financière internationale, notamment les conditions de vote au sein des institutions financières internationales, soit réformée de toute urgence en vue d'augmenter le poids et la participation des pays en développement.

22. En outre, plusieurs orateurs ont souligné qu'il était capital de lutter contre les changements climatiques. Il fallait pour cela établir en 2015 un régime climatique contraignant comportant des objectifs précis de réduction des émissions. Le caractère urgent de la question des changements climatiques nécessitait une mise en œuvre et un financement rapide du Fonds vert pour le climat pour faire en sorte qu'à l'horizon 2020, celui-ci puisse contribuer à hauteur de 100 milliards de dollars par an au financement de la lutte contre les changements climatiques.

III. Table ronde 1. L'impact de la crise financière et économique mondiale sur la réforme du système monétaire et financier international et ses incidences sur le développement

23. Dans ses observations liminaires, le Président de la table ronde 1, Samuel Moncada, Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies et membre du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, a déclaré qu'au cours des cinq dernières années le monde se remettait peu à peu de la crise financière de 2008, mais que de nombreux problèmes subsistaient, notamment le risque de voir les nouvelles orientations des politiques monétaires se répercuter

sur les pays développés, l'insuffisance de la réglementation dans certains domaines comme le système bancaire parallèle et les institutions financières systématiquement importantes au niveau mondial et, dans le domaine du crédit, la nécessité de mettre en place une réglementation qui ne limite pas l'accès au crédit, en particulier pour les petites et moyennes entreprises et les autres petits emprunteurs. Il a également souligné que l'élaboration et l'adaptation de la réglementation financière internationale auraient beaucoup à gagner d'une représentation et d'une participation plus importantes des pays en développement au processus de réforme.

Communications des participants à la table ronde

24. Au cours de la table ronde 1, les personnes ci-après ont présenté des exposés : Rupert Thorne, Vice-Secrétaire général du Conseil de stabilité financière, hébergé à la Banque des règlements internationaux, à Bâle, Eduardo Gálvez, Ambassadeur et Représentant permanent adjoint du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies et membre du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable; Axel Bertuch-Samuels, Représentant spécial du Fonds monétaire international auprès de l'Organisation des Nations Unies et Directeur adjoint au Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation du Fonds, Yuefen Li, Chef du Service de la dette et du développement de la CNUCED; et Manuel F. Montes, Conseiller principal dans les domaines de la finance et du développement, du Centre Sud, à Genève.

25. M. Thorne, du Conseil de stabilité financière, a donné un aperçu de l'action menée par cette institution en faveur d'une réforme du système monétaire et financier international. Il a expliqué que le Conseil s'intéressait en priorité aux pays du G20 et à un certain nombre d'acteurs internationaux. Le G20 s'était attelé en 2008 au remaniement du système financier international et avait demandé à cet effet au Conseil de lui recommander une réglementation. La mauvaise gestion de la dette était l'une des causes principales de la crise de 2008, qui a entraîné une récession mondiale. Le programme de réformes en cours avait pour but d'aider les pays développés au même titre que les pays en développement. De grands progrès avaient été réalisés à cet égard, le Conseil jouant un rôle central dans l'élaboration d'un programme de réglementation et de coopération transnationale visant, entre autres, à réduire l'instabilité. Premièrement, s'agissant du renforcement de la résilience des établissements bancaires, la mise en œuvre des Accords de Bâle III était en bonne voie et de nombreuses mesures avaient déjà été appliquées, plus tôt que prévu. Deuxièmement, 28 institutions financières et neuf compagnies d'assurance systématiquement importantes au niveau mondial avaient été identifiées. En raison du risque qu'elles représentaient, les institutions financières en question étaient désormais tenues de maintenir un ratio de fonds propres plus élevé et de se soumettre à une surveillance plus étroite. Des accords efficaces s'imposaient également en ce qui concerne les transactions transfrontalières. Les lacunes de la réglementation devant être comblées, le Conseil avait entrepris de s'atteler à la réglementation du système bancaire parallèle. Troisièmement, le Conseil s'était également fixé comme priorité de rendre plus sûrs les marchés de produits dérivés. De plus amples mesures de réglementation des marchés de gré à gré de produits dérivés étaient en train d'être prises, notamment la fixation de normes minimales de fonds propres.

26. M. Thorne a souligné que ce train de réformes ne pourrait aboutir qu'à condition d'être mis en œuvre de manière globale, ce pourquoi le Conseil avait mis

au point un mécanisme complet de suivi et d'évaluation par les pairs des réformes entreprises. L'organisme avait également publié trois rapports sur la stabilité financière et les pays émergents et en développement. Des préoccupations avaient été exprimées quant à la possibilité d'appliquer les Accords de Bâle III aux pays en développement et quant à la coopération internationale nécessaire. Le manque de ressources et de connaissances spécialisées des pays émergents et en développement continuait de poser un problème au niveau de la mise en œuvre du dispositif, il était nécessaire de renforcer leurs capacités. En dernier lieu, l'absence d'investissements à long terme continuait de susciter des préoccupations, mais, selon l'intervenant, le secteur privé devait à l'avenir jouer un plus grand rôle dans le financement à long terme, compte tenu du fait que la réforme de la réglementation était appelée à stabiliser le système financier international.

27. M. Galvez (Chili) a expliqué que la crise de 2008 avait ouvert de nouvelles possibilités de collaboration et de réforme sur le plan international. Il a montré comment, dans ce contexte, l'ONU avait cherché à faire face aux failles du système financier international mises en évidence par la crise asiatique de la fin des années 90. Selon l'intervenant, la mondialisation qui s'est produite pendant les années 90 avait été positive, mais une série de crises financières en chaîne a frappé l'Asie en 1997 et déclenché une crise politique. On a alors fait état, à l'ONU, de la nécessité de modifier l'architecture du système financier, et la Conférence internationale sur le financement du développement a été organisée à Monterrey (Mexique), dans le but de résoudre ce problème extrêmement complexe de façon constructive. La société civile y a joué un rôle majeur, ainsi que les chefs d'entreprise. En adoptant le Consensus de Monterrey, la Conférence a considérablement progressé sur la voie de l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération en vue du développement.

28. Selon M. Galvez, la crise de 2008 a fait éclore des mouvements de protestation contre les plus riches (les « 1 % ») tels qu'« Occupy Wall Street », qui reflètent une inquiétude devant la montée des inégalités. Pourtant, l'ONU a été tenue à l'écart de la riposte à la crise, qui a été menée par le G20. Cependant, on a récemment assisté à des tentatives de réintégration de l'Organisation dans les débats économiques qui ont lieu à ce niveau. En ce sens, la crise de 2008 pourrait fournir une nouvelle occasion de renforcer la gouvernance économique mondiale. Il est nécessaire d'étudier les voies de collaboration possibles entre l'ONU, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, en vue de résoudre les problèmes actuels. Ces trois institutions pourraient par exemple, avec la participation de toutes les parties prenantes, organiser une conférence sur le financement du développement durable. Cette manifestation pourrait apporter des éléments importants au programme de développement pour l'après-2015.

29. M. Bertuch-Samuels, du Fonds monétaire international (FMI), a brièvement rappelé la séance du matin, au cours de laquelle on avait évoqué l'inaboutissement des objectifs du Millénaire pour le développement et la déception qui en résultait. La crise, qui avait déclenché la récession la plus profonde depuis la crise de 1929, aurait pu être pire si les gouvernements et la communauté internationale n'avaient pas riposté. Si les scénarios de contagion observés dans le passé s'étaient répétés, la récession aurait pu être beaucoup plus profonde. Les pays en développement s'étaient remis relativement vite de la crise. Grâce au renforcement de leur position extérieure et de leur situation budgétaire et à l'amélioration de leurs politiques, nombre d'entre eux avaient pu surmonter leurs problèmes plus rapidement que prévu. Selon M. Bertuch-Samuels, ce résultat était en partie dû au Processus de

Monterrey. Si de nombreuses réformes avaient été lancées depuis 2008, elles devaient encore être menées à leur terme. Il était certain qu'à l'avenir, les financements privés seraient appelés à jouer un rôle plus important dans le domaine du développement. Les réformes allaient dans le bon sens, mais elles devaient être perfectionnées et le système financier international restait vulnérable. Il était en outre possible de réduire les risques systémiques en créant des produits financiers plus simples. Une supervision renforcée était en conséquence une condition essentielle de la réforme.

30. M. Bertuch-Samuels a fait observer que le Fonds monétaire international avait joué un rôle très actif face à la crise, en offrant aux États membres de nouvelles capacités d'emprunt et du personnel qualifié, en revoyant ses modalités de prêt et en simplifiant les conditions d'accès à ces derniers. Le FMI avait adopté une stratégie de surveillance et reconnu qu'il fallait organiser les mouvements de capitaux, dont le volume augmente. Face à l'augmentation des besoins de financement, les capacités d'emprunt avaient été renforcées. L'encours des droits de tirage spéciaux avait presque décuplé depuis 2002. En bref, selon l'intervenant, d'importants progrès avaient été accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Le FMI avait également commencé à proposer des prêts à taux zéro et il aidait de nombreux pays à augmenter leurs dépenses sociales. Enfin, dans le but de renforcer sa légitimité, le FMI avait fait de la réforme de la gouvernance une priorité absolue. En conclusion, M. Bertuch-Samuels a souligné que dans les pays en développement, le rapport des impôts au produit intérieur brut devait augmenter. Une telle mesure était du ressort de chaque pays, mais des accords et une assistance au niveau international étaient également nécessaires.

31. M^{me} Li, de la CNUCED, a fait observer que le monde était encore en train de se remettre de la crise financière et économique mondiale de 2008. Les pays en développement s'étaient montrés capables de résister à la crise grâce aux protections qu'ils avaient mises en place pendant les années « fastes ». Dans les pays développés, des signes de reprise se manifestaient à présent. Les pays émergents avaient vu leurs monnaies se déprécier de 15 % au cours des derniers mois en raison des sorties de capitaux et, comme la Chine, ils avaient vu la croissance de leur produit intérieur brut ralentir. En raison du ralentissement de l'activité économique des pays développés et des pays émergents, les pays à faible revenu étaient à présent en difficulté. Selon M^{me} Li, la crise pouvait être l'occasion de faire des réformes. Des progrès avaient été accomplis depuis 2008, mais ils restaient mesurés. Pendant ce temps, le secteur financier continuait à prendre de grands risques et à engranger des profits excessifs, à contourner la réglementation et à contribuer à l'alternance de phases d'expansion et de récession. Malgré des taux d'intérêt nuls, la liquidité n'avait pas augmenté. De surcroît, les mouvements de capitaux étaient restés très instables, étant à l'origine, d'une part, d'appréciations monétaires et de bulles spéculatives et, d'autre part, de fortes dépréciations monétaires.

32. Selon M^{me} Li, la crise avait fait mieux comprendre à l'opinion à quel point la restructuration était nécessaire pour régler le problème de la dette souveraine. Au plus fort de la crise de la zone euro, il y avait eu des pourparlers sur un mécanisme de restructuration de la dette, mais aucun accord n'a été conclu. Un tribunal de New York saisi de l'affaire de la dette de l'Argentine avait mis en lumière le fait qu'un tel mécanisme était d'autant plus nécessaire que les inévitables défauts de paiement à venir risquaient d'avoir de graves répercussions. La CNUCED, qui se penchait sur cette question depuis des décennies, avait lancé un projet associant les États

Membres, les banques de développement, la société civile et les milieux universitaires, dans le but d'établir un ensemble de normes équitables en matière de crédit. Ce travail avait notamment abouti, en 2012, à la formulation d'une série de principes, ultérieurement adoptés par 12 pays, soulignant l'importance d'une réglementation des mouvements de capitaux, dans le pays d'origine comme dans le pays de destination, et d'un mécanisme de restructuration équitable de la dette.

33. M. Montes, du Centre Sud, a rendu compte brièvement des effets persistants de la crise de 2008 et du degré de mise en œuvre des engagements pris dans le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Cinq ans après l'effondrement de la banque Lehman Brothers, les mouvements de capitaux à court terme continuaient de faire chuter ou de déstabiliser les cours des devises des pays émergents. Conjuguée à la hausse des taux d'intérêt, l'évolution récente faisait planer la menace d'une nouvelle série de crises de la dette sur les pays en développement. La crise risquait de se propager sans que le monde ait eu le temps de se doter d'un mécanisme de restructuration de la dette.

34. De nombreux pays en développement ne disposaient pas d'une marge de manœuvre décisionnelle suffisante pour faire face aux risques mondiaux. En outre, la croissance économique restait faible aux États-Unis et le reste du monde, dépendant du dollar, allait rester tributaire de la politique intérieure de ce pays. L'intervenant a fait référence au paragraphe 36 du document final susmentionné, qui appelle à réformer l'actuel système mondial de réserves. Les pays en développement, pour la plupart spectateurs innocents de la crise, étaient ceux qui en souffraient le plus. En outre, les banques ne prêtaient pas suffisamment pour stimuler la croissance. En dépit des engagements souscrits aux paragraphes 3 et 9 du document final, le FMI n'exerçait toujours pas une surveillance suffisante sur la réglementation financière, ni un contrôle suffisant du secteur financier. M. Montes a fait remarquer que les institutions en question avaient entrepris un travail remarquable, mais que la supervision politique faisait défaut. Selon lui, les pays développés s'en remettaient par trop à la politique monétaire et aux mesures d'assouplissement quantitatif, qui avaient des retombées sur les pays en développement. Le FMI n'avait pas suffisamment de pouvoir pour peser sur les autorités des États-Unis et de l'Union européenne, d'où provenaient les flux spéculatifs privés. Citant le paragraphe 35 du document final, qui reconnaît l'importance des droits de tirage spéciaux (DTS), M. Montes a souligné que l'émission de nouveaux droits aurait été préférable aux mesures d'assouplissement quantitatif, qui nuisent aux économies des pays en développement. Il a également recommandé que l'on s'efforce de mettre en place un mécanisme de restructuration de la dette et demandé que le Conseil économique et social devienne la principale instance où débattre des retombées des politiques sur les pays développés ou en développement.

Échange de vues

35. Au cours du débat qui a suivi ces exposés, de nombreux participants se sont accordés à reconnaître que les effets persistants de la crise de 2008 étaient dus, en partie du moins, à l'insuffisance de la réglementation du système monétaire et financier international. Par exemple, de nombreux produits financiers dérivés n'étaient toujours pas réglementés de façon satisfaisante. D'aucuns ont dénoncé le fait que le Conseil de stabilité financière comptait parmi ses membres les pays du G20 et

un certain nombre de pays ayant une influence financière, tels que Singapour, mais que la plupart des pays en développement étaient encore tenus à l'écart. On s'est également interrogé sur le bien-fondé d'une réglementation applicable à l'ensemble des pays en développement, compte tenu du fait que ces derniers ont des cadres institutionnels différents et des marchés financiers plus ou moins développés. Un certain nombre de participants ont souligné que les petits États insulaires en développement étaient, notamment en raison des changements climatiques, de plus en plus vulnérables sur les plans physique et économique, et qu'ils avaient de ce fait des besoins particuliers.

36. De nombreux intervenants ont insisté sur l'importance capitale de la dynamique créée par le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha. Toutefois, un vaste consensus s'est dessiné autour de l'insuffisance des réformes et de la nécessité de donner plus de pouvoir aux instances internationales. Plusieurs propositions de réformes concrètes à l'échelle internationale ont été avancées à cet égard, telles que la mise en place d'un mécanisme international de restructuration de la dette ou la transformation en comité intergouvernemental du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

37. Certains participants ont fait valoir que le secteur privé n'investirait que si la conjonction des rendements et des risques était favorable, et qu'il ne fallait donc pas compter sur lui, dans de nombreux domaines, pour prendre le relais de l'investissement public. Le secteur privé avait en outre impérativement besoin, pour investir dans de nouveaux secteurs et dans ceux qui n'étaient pas suffisamment financés, d'un environnement propice aux affaires. On a enfin fait observer que par suite des politiques d'assouplissement quantitatif suivies par les pays développés entre 2009 et 2013, les capitaux fuyaient les pays en développement. Il a été noté que, depuis la crise, le secteur privé était devenu peu enclin à prendre des risques et qu'il disposait actuellement d'une quantité de fonds considérable, dont ne bénéficiait pas le développement.

IV. Table ronde 2. La mobilisation de fonds publics et privés, y compris les investissements étrangers directs et les autres apports de capitaux privés, et la promotion du commerce international et du financement viable de la dette dans le contexte du financement du développement

38. Dans sa déclaration liminaire, le Président de la table ronde 2, Jeremiah Nyamane Kingsley Mamabolo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, a noté que si le volume du financement nécessaire pour couvrir les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable était considérable, il demeurerait relativement faible au regard de l'épargne mondiale, dont le montant avait atteint 17 000 milliards de dollars en 2012. Étant donné que les ressources du secteur public étaient loin de pouvoir satisfaire ces besoins, il fallait leur adjoindre les ressources du secteur privé et mobiliser des fonds à l'échelle nationale et internationale. Le secteur public avait donc un rôle important à jouer en attirant les investissements privés dans des domaines essentiels tels que les infrastructures, le financement pour

l'environnement, l'innovation et les petites et moyennes entreprises. Le Président a également souligné que la mobilisation à l'échelle nationale des ressources nécessaires au développement durable était une priorité, et qu'elle serait induite par une croissance économique forte et sans laissés-pour-compte, appuyée par des politiques macroéconomiques efficaces et par un contexte international porteur. À cet égard, les pays en développement se heurtaient toutefois à des difficultés connexes, particulièrement marquées pour les plus vulnérables d'entre eux. Le Président a également demandé que davantage d'efforts soient faits pour rapatrier les fonds illicitement sortis de leurs pays d'origine, en notant que la question avait été récemment au cœur de débats d'orientation de haut niveau, principalement en raison des contraintes budgétaires auxquelles faisaient face les pays développés. Par ailleurs, dans le cadre du Consensus de Monterrey, les pays s'étaient engagés à renforcer la coopération fiscale internationale par un dialogue plus poussé entre autorités fiscales nationales et une plus grande coordination de leurs travaux.

39. Le Président a également souligné qu'il importait de conclure les négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha, ce qui pourrait contribuer à la limitation des mesures protectionnistes et à un relèvement plus rapide de l'économie mondiale. Il a dit espérer une heureuse issue de la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui aurait lieu en décembre 2013. S'agissant de la dette de certains pays en développement, il a noté qu'il fallait s'employer à renforcer trois piliers, à savoir le prêt et l'emprunt responsables, la gestion de la dette et le cadre de restructuration de la dette souveraine, pour permettre à l'emprunt extérieur de mieux servir la croissance et le développement.

Exposés présentés par les participants

40. Lors de la table ronde 2, des exposés ont été présentés par Mansur Muhtar, Coprésident du comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, et Directeur exécutif du Groupe de la Banque mondiale à Washington; Shamshad Akhtar, Sous-Secrétaire général chargé du développement économique, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU; Erik Berglöf, économiste en chef et Conseiller spécial du Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; Renate Hahlen, Chef de groupe, Efficacité et financement de l'aide et du développement, Direction générale du développement et de la coopération EuropeAid de la Commission européenne à Bruxelles, et Bruce Greenwald, professeur de gestion financière et de gestion de portefeuille, Centre Robert Heilbrunn/Columbia Business School.

41. M. Muhtar (Groupe de la Banque mondiale), s'exprimant également en sa qualité de coprésident du comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, a mis en avant l'importance que revêtait le financement du développement durable, et il a souligné que le comité publierait en août 2013 un rapport présentant une stratégie en la matière. À cet égard, il a également fait référence aux négociations menées en vue de la dix-septième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), qui devaient prendre fin en décembre 2013. Il a souligné en particulier le rôle essentiel que continuaient de jouer l'aide publique au développement et le financement à des conditions concessionnelles en Afrique, notamment dans les pays fragiles ou sortant d'un conflit. À cet égard, il a salué la nouvelle stratégie institutionnelle de la Banque mondiale qui privilégiait l'appui aux pays les plus pauvres. Compte tenu des perspectives économiques mondiales et des contraintes budgétaires qui continuaient

de grever l'aide publique au développement, il a demandé que soient recherchées plus activement d'autres sources de financement du développement, notamment les donateurs non traditionnels, les modes de financement novateurs et la philanthropie privée, et que les ressources de l'Agence multilatérale de garantie des investissements et de la Société financière internationale soient utilisées de façon innovante en vue de stimuler les financements privés.

42. Il était également essentiel de renforcer la capacité des pays en développement de lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites, ainsi que de s'efforcer de prendre des mesures visant à une tarification de cession interne adéquate et à la réduction des subventions aux carburants peu économiques. M. Muhtar a souligné que le développement durable reposait en dernière analyse sur la mobilisation des revenus nationaux induite par la croissance et par une bonne gestion macroéconomique. Toutefois, les pays en développement devaient bénéficier d'une situation extérieure favorable, comme mentionné dans le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement. L'intervenant a donné l'exemple de la Colombie où l'assistance technique fournie par le FMI et l'OCDE avait aidé à porter de 20 à 50 milliards de dollars le montant des impôts recouvrés.

43. M^{me} Akhtar (Secrétariat de l'ONU, Département des affaires économiques et sociales), a souligné, qu'en dépit des montants considérables de l'épargne et des actifs mondiaux, l'investissement dans les domaines cruciaux du développement durable, tels que les infrastructures, les petites et moyennes entreprises, l'innovation et le financement lié aux changements climatiques, restait limité tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Cela s'expliquait par une réglementation opaque, ainsi que par les carences du cadre juridique et de la gouvernance au niveau national. En outre, des incitations mal conçues telles que des dispositifs de rémunération axés sur le court terme, la forte mobilité des gestionnaires de portefeuille et d'autres facteurs de nature institutionnelle faisaient obstacle dans une large mesure aux investissements à long terme dans le développement durable. Il fallait donc mettre l'accent sur le maintien d'une bonne gestion macroéconomique et sur la stabilité financière, et veiller à promouvoir l'élargissement et une plus grande ouverture du secteur financier. Il ne faisait pas de doute qu'un meilleur accès aux services financiers des femmes et des pauvres, ainsi que des microsociétés et des petites et moyennes entreprises, contribuerait non seulement à la réalisation d'objectifs de développement tels que l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois, mais permettrait également le développement et la diversification du secteur financier et augmenterait sa résilience. Par ailleurs, il serait possible de mobiliser des ressources encore plus importantes en renforçant et en modernisant l'administration de l'impôt, et en prenant des mesures propres à dissuader les très riches et les entreprises multinationales de pratiquer la fraude et l'évasion fiscales. À l'échelle mondiale, l'aide publique au développement demeurerait une source de financement importante pour les pays en développement, en particulier ceux qui n'avaient pas accès suffisamment à d'autres sources.

44. M^{me} Akhtar a souligné que les secteurs concernés par le développement durable étant étroitement interdépendants, des solutions intégrées pourraient permettre de tirer parti des effets de synergie et de réduire de façon substantielle les besoins de financement. Elle a noté qu'il importait d'instaurer un climat général propice à la coopération en matière de développement afin de relever les défis suivants : a) utiliser les fonds publics de façon réellement incitative et rationnelle afin de catalyser l'investissement privé (par exemple, par des mesures de réduction

du risque, de partage direct du risque ou de bonification du rendement); b) simplifier les procédures en même temps qu'aider les pays bénéficiaires à accéder aux financements; c) élargir la portée et améliorer la cohérence, la régularité et l'efficacité de ces financements; et d) faire en sorte d'apporter les fonds publics supplémentaires et les incitations nécessaires à la promotion du développement durable. M^{me} Akhtar a également souligné le potentiel des partenariats entre secteur public et secteur privé, qui permettaient de mobiliser à grande échelle les fonds privés au service du développement durable. Toutefois, le succès de tels partenariats dépendait de l'efficacité des politiques suivies et des cadres juridique, réglementaire et institutionnel.

45. M. Berglöf (BERD) a parlé des actions entreprises par la Banque pour inciter les pays en transition à procéder à des transformations positives de leur économie, en leur proposant des financements à des conditions de faveur. Depuis sa création en 1991, la Banque avait accordé des financements de transformation sous forme de prêts à long terme et de prises de participation, dont un tiers était allé au secteur privé de 34 pays, à l'appui de mesures d'atténuation des changements climatiques. Par ce biais, certains pays, notamment en Europe centrale, avaient vu leur productivité croître rapidement, et ils avaient procédé à des changements structurels qui leur avaient permis d'atteindre le niveau d'une économie émergente. Les progrès avaient également été spectaculaires dans le Caucase et en Europe orientale mais moins marqués en Asie centrale et en Europe du Sud-Est, ce qui indiquait qu'il restait encore beaucoup à faire.

46. M. Berglöf a souligné que l'augmentation de la productivité était directement liée à la mise en œuvre des réformes économiques. Il a cité quelques exemples concrets pour montrer comment les prêts accordés par les banques de développement multilatéral pouvaient être adaptés en vue d'appuyer la mise en œuvre des réformes. Dans un premier cas, la BERD avait accordé aux banques des lignes de crédit destinées à appuyer l'efficacité énergétique en mettant l'accent sur le renforcement de la capacité d'évaluation des investissements dans ce domaine. Les subventions étaient fondées sur la réduction des émissions de gaz carbonique et pas seulement sur la quantité d'énergie produite ou sur le volume des crédits accordés. En outre, les subventions accordées aux banques et aux entreprises emprunteuses n'étaient applicables qu'à la ligne de crédit initiale, ce qui avait permis de ne financer que des projets viables. Dans un deuxième cas, la Banque avait catalysé le développement des marchés de prêts en monnaie locale et des marchés de capitaux intérieurs afin de réduire la dépendance à l'égard des financements en monnaie étrangère, et à cette fin, elle avait fourni des analyses et une assistance technique conjointement avec d'autres institutions financières internationales. Dans un troisième cas, où elle avait mobilisé les investisseurs institutionnels pour apporter à la région un financement à long terme, la Banque avait pu, grâce à ses propres produits et mécanismes, apporter des capitaux complémentaires et offrir des conditions attrayantes en matière de risque et de rendement. M. Berglöf a souligné que ces mêmes méthodes pouvaient être appliquées à d'autres domaines tels que le développement des petites et moyennes entreprises, pour contribuer à la sécurité alimentaire et à l'utilisation efficace des ressources en eau, ou appuyer les femmes entrepreneurs.

47. M^{me} Hahlen (Commission européenne) a mis l'accent sur le fait que l'approche intégrée et le cadre d'action global inscrits dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement restaient essentielles

pour le programme de développement de l'après-2015. La Commission européenne avait fait obligation aux États membres de faire régulièrement rapport sur leur mise en œuvre et, comme M^{me} Hahlen l'a rappelé, elle avait demandé, en juillet 2013, que ce dispositif soit revu de façon à englober le développement durable. Selon les données de la Commission, les besoins de financement du développement durable étaient 20 fois supérieurs aux ressources disponibles. Il était donc essentiel de mobiliser davantage de fonds publics à l'échelle des pays, ce qui impliquait de soutenir la croissance économique et d'améliorer le climat des affaires et le recouvrement de l'impôt. Il était tout aussi important d'adapter l'aide internationale aux besoins de chaque pays destinataire, comme le prévoit la nouvelle stratégie globale et intégrée de financement de la lutte contre la pauvreté et du développement durable de la Commission européenne.

48. M^{me} Hahlen a souligné le rôle primordial de l'aide publique au développement, notamment dans le cas des pays les moins avancés et pour le financement des biens publics mondiaux, et à cet égard, elle a engagé les pays donateurs à respecter leurs engagements. Selon les données de la Commission européenne, plus de la moitié du montant total de l'aide publique au développement était fournie par les États membres de l'Union européenne, mais la part destinée aux pays à faible revenu était 45 fois inférieure à celle qui allait aux pays à revenu intermédiaire. L'intervenante a dit que si le financement issu du secteur privé, axé sur le profit, était un tant soit peu réorienté vers les objectifs d'intérêt général, il pourrait en résulter des avantages immenses, comme l'indiquaient les effets produits par les normes de responsabilité sociale des entreprises et les normes écologiques suivies par les entreprises privées. La nouvelle directive de l'Union européenne sur l'obligation de rapport faite aux sociétés transnationales était importante à cet égard pour les pays en développement, tout comme l'existence de règles internationales transparentes et équitables pour régir l'activité des secteurs financier et commercial. Selon M^{me} Hahlen, les trois autres questions générales ci-après revêtaient une importance décisive : faire en sorte que le financement appuie les bonnes mesures au lieu de pallier aux mauvaises; appliquer les principes du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement; et contrôler leur mise en œuvre, y compris par la collecte de données pertinentes.

49. M. Greenwald (Columbia Business School) a appelé l'attention sur le financement du développement dans un contexte plus large, en replaçant la question dans une perspective historique. Il a souligné que l'agriculture et les investissements étrangers directs dans l'extraction des ressources naturelles avaient constitué la principale forme de financement du développement des économies périphériques jusqu'à ce que l'industrie manufacturière prenne le relais, entraînant une hausse de la productivité, élevant le niveau des compétences en matière d'organisation et de techniques et favorisant l'introduction de mesures fiscales. Il a néanmoins souligné que les avantages à tirer d'une croissance induite par les exportations risqueraient de diminuer dans les années à venir. La production manufacturière se réimplantait dans les pays développés par suite de l'évolution du coût des transports et de la hausse de la productivité. Les pays en développement allaient devoir relever l'immense défi consistant à mettre en place une économie de services à l'appui de leur propre développement au lieu de suivre le modèle plus classique de la croissance induite par les exportations.

50. De l'avis de M. Greenwald, il était plus important de prendre des mesures institutionnelles propres à favoriser la diffusion des technologies que de mobiliser

des fonds, car les économies périphériques étaient désavantagées s'agissant de la mise en route des activités de services. En conséquence, il recommandait de donner la priorité à l'aide internationale aux pays les plus pauvres plutôt qu'aux pays à revenu intermédiaire, et d'appuyer avant tout les systèmes financiers locaux afin de permettre une meilleure affectation des rares ressources dont ces pays disposaient. Il était crucial que ces actions tiennent compte de la situation et de la culture locales. M. Greenwald avait récemment demandé que soient émis des droits de tirage spéciaux d'un montant annuel compris entre 400 et 600 milliards de dollars, au bénéfice des pays en déficit. Cette mesure contribuerait à augmenter la demande extérieure, ce qui faciliterait le rééquilibrage nécessaire de l'activité vers le secteur des services.

Débat

51. Au cours du débat, les représentants ont à nouveau souligné qu'il importait d'honorer les engagements pris en vue d'atteindre les objectifs fixés par l'ONU en matière d'aide publique au développement. Certains ont remis en question le bien-fondé de nouveaux objectifs alors que les promesses faites 40 ans plus tôt n'étaient toujours pas tenues. Plusieurs représentants ont apporté des informations sur les progrès accomplis par leurs pays respectifs en la matière et ils ont insisté sur le fait que l'efficacité de l'aide comptait tout autant que son montant.

52. Quelques représentants ont mentionné la lutte contre la corruption, l'arrêt des flux illicites et la promotion de la coopération fiscale internationale comme autant de moyens d'accroître les ressources au service du développement. Plusieurs représentants ont noté avec préoccupation la stagnation des flux d'investissements étrangers directs dans certains pays en développement, y compris dans les économies fragiles à revenu intermédiaire telles que les petits États insulaires. Il a été demandé d'élaborer un accord international sur les investissements transfrontières qui tiendrait compte des problèmes de développement des pays concernés. La logique selon laquelle il fallait privilégier les pays à faible revenu par rapport aux pays à revenu intermédiaire était mise à mal par le haut niveau d'endettement de certains pays et leur forte exposition aux aléas de la conjoncture économique dans les pays développés. Dans ces conditions, il fallait définir de nouveaux critères applicables aux prêts concessionnels, qui tiendraient compte d'éléments autres que le produit intérieur brut. Les participants ont également souligné l'importance du cadre de réglementation qui contribuait au développement des marchés locaux de capitaux. Ils ont également mis l'accent sur le rôle capital des banques de développement régionales et nationales dans la promotion du développement du secteur financier.

53. Certains orateurs ont abordé les questions des droits de l'homme et du souci de l'égalité des sexes, qui n'étaient pas suffisamment intégrées dans le processus d'examen du financement du développement, et ils ont demandé qu'elles soient des composantes essentielles du nouveau programme de développement. Il fallait, en particulier, fournir l'appui financier approprié pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes, au moyen de la budgétisation participative.

54. Le manque de mécanismes adéquats de restructuration de la dette souveraine a été présenté par plusieurs représentants comme un problème grave et une remise intégrale de la dette des pays les moins avancés a été préconisée. Il a été demandé que l'ONU encadre un processus de renforcement des institutions en vue d'établir

un mécanisme de soutien de la dette intégrant de manière juste et équitable les intérêts des débiteurs.

55. Enfin, plusieurs représentants ont souligné la nécessité de parvenir à des résultats concrets lors des négociations commerciales de la prochaine réunion à Bali, notamment l'octroi à tous les pays les moins avancés de conditions d'accès en franchise de droits et sans contingent aux marchés.

V. Table ronde 3 : l'effet multiplicateur de la coopération technique et financière pour le développement, y compris les sources novatrices de financement, sur la mobilisation de ressources financières nationales et internationales pour le développement durable

56. František Ružička, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies et membre du comité intergouvernemental sur le financement du développement durable, a noté que les pays en développement continuaient de dépendre de l'aide internationale et des ressources extérieures pour le financement de leurs initiatives en faveur du développement durable. Il a également rappelé que le Consensus de Monterrey demandait aux pays développés d'œuvrer de manière concrète à la réalisation des objectifs de l'aide publique au développement qui consistaient à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut aux pays en développement, et de 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés.

57. Toutefois, à l'heure où le monde s'engageait à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'approche de la date butoir de 2015, l'aide était en train de décliner, menaçant ainsi la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international. Outre l'aide au développement traditionnelle, il faudrait mobiliser des ressources supplémentaires notamment en recourant à des modes de financement novateurs et en captant les flux Sud-Sud. Il a également souligné qu'il importait d'améliorer l'efficacité de l'aide.

Exposés

58. Au cours de la table ronde 3, les personnes ci-après ont présenté des exposés : Pertti Majanen, Coprésident du Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable; Jon Lomøy, Directeur de la Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris; Gargee Ghosh, Directrice du département Analyse et financement des politiques de la Fondation Bill et Melinda Gates; Mauricio Escanero, Délégué permanent adjoint du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; et Gilles Alfandari, économiste au Groupe international des politiques et de partenariats de la Banque mondiale.

59. M. Majanen a fait remarquer que cette table ronde représentait l'occasion de faire connaître les activités du Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable, qu'il copréside. Il a présenté les objectifs et le programme de travail du Comité, et indiqué que son rapport final sur les possibilités de stratégie de financement pour le développement durable, qui allait être publié en août 2014, ferait fond des contributions de tous les acteurs concernés. Il a également souligné

que les activités du Comité s'appuyaient sur l'héritage du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, et qu'elles devaient porter sur les trois volets du financement du développement durable, en accord avec un futur programme commun de développement pour l'après-2015. Le financement du développement devait donc être également axé sur les nouveaux problèmes tels que les changements climatiques, la biodiversité et la désertification. M. Majanen espérait que le comité arriverait à proposer un tel système de financement, global et intégré.

60. M. Majanen a ensuite appelé l'attention sur le rôle crucial que l'aide publique au développement, malgré son volume relativement faible, jouait dans la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Il a également noté qu'il fallait s'assurer non seulement de la quantité de cette aide mais également de sa qualité car des progrès restaient à réaliser sur ces deux plans afin notamment d'honorer les engagements internationaux en la matière et de renforcer leur mise en œuvre. À ce sujet, il a mis l'accent sur deux questions essentielles, qui sont celles de savoir comment axer cette aide sur la lutte contre l'extrême pauvreté, et comment l'utiliser aux fins de nouer de nouveaux partenariats avec le secteur privé et catalyser ainsi d'autres financements pour le développement.

61. M. Lomøy (OCDE) a fait remarquer que le financement du développement était au cœur des travaux de son organisation depuis sa création, et que la communauté internationale avait réalisé d'énormes progrès dans de nombreux domaines, notamment la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des services liés à la santé et à l'éducation. Grâce à ces progrès, le programme de développement pour l'après-2015 pouvait, pour la première fois dans l'histoire, viser de manière réaliste l'élimination de la pauvreté absolue au niveau mondial. Il allait, dans le même temps, devoir relever de nouveaux défis.

62. M. Lomøy a ensuite présenté les trois volets du financement du développement. Il souhaitait que davantage soit fait pour augmenter la mobilisation des ressources nationales, notamment en élargissant l'assiette de l'impôt, en réduisant les exemptions, en améliorant l'efficacité de l'imposition des ressources naturelles au niveau national, en œuvrant pour qu'une part plus équitable de l'impôt revienne aux pays en développement, suivant le plan d'action de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires, et en luttant contre les flux financiers illicites. M. Lomøy a ensuite mis l'accent sur les investissements effectués aux conditions du marché. L'aide publique au développement pouvait jouer un rôle catalyseur à cet égard en mobilisant les ressources privées. Il estimait en outre que la communauté internationale devait débattre davantage du rôle, de l'évolution et de l'efficacité de l'aide publique au développement, en considérant notamment la liste de ses bénéficiaires et en examinant le processus par lequel d'anciens bénéficiaires sont devenus des donateurs.

63. M^{me} Ghosh a présenté la palette d'activités de la Fondation Bill et Melinda Gates, dont les travaux sont axés sur la lutte contre la pauvreté, la santé, l'agriculture et l'accès aux services financiers. Commentant les précédentes déclarations au sujet de l'aide publique au développement, elle a noté que la Fondation étudiait des stratégies visant à rendre cette aide plus efficace et se penchait plus particulièrement sur le rôle de la transparence et de la ponctualité et régularité des versements. Le remplacement des programmes bilatéraux par des mécanismes de décaissement multilatéraux contribuerait à une meilleure efficacité.

64. M^{me} Ghosh a ensuite indiqué que sa fondation participait à l'innovation dans le domaine du financement du développement, et plus précisément qu'elle travaillait sur de nouveaux modes de financement de la recherche-développement et des services collectifs. Parmi ces initiatives, on peut citer le Global Health Investment Fund, qui investit dans les technologies sanitaires à un stade avancé de leur développement afin d'accélérer la mise sur le marché des produits, la mise en place de mécanismes de garantie de marché et de volumes, et les programmes consistant à convertir des prêts en dons lorsque les critères de performance étaient remplis.

65. M. Escanero (Mexique) a noté que chacun s'accordait à dire que la communauté internationale était au seuil d'un dénouement politique en ce qui concerne le financement du développement, et le moment lui paraissait donc opportun pour tenir une conférence de suivi sur le financement du développement, qui renforcerait l'étendue et la portée du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha et traiterait de thèmes liés au financement d'un développement partagé et durable, dans l'esprit de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'était tenue à Rio de Janeiro en 2012. Cette conférence devrait d'après lui se tenir avant la fin de 2015, afin de contribuer efficacement à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Toutes les contributions devaient être encouragées, afin que le projet global de Monterrey puisse être mis à jour et les trois dimensions du développement durable, dûment prises en considération.

66. M. Escanero a ensuite mis l'accent sur les deux priorités de son pays, le Mexique, en rapport avec le débat en cours. Il a souligné que beaucoup de pays en développement présentaient des niveaux d'inégalité inacceptables et que l'inclusion sociale devait donc tenir une place importante dans le programme de développement pour l'après-2015. Il était également impératif de renforcer la coopération internationale en matière de développement, en particulier à ce moment charnière. Le Mexique s'était engagé à organiser la première réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement en avril 2014, en vue de mettre fin au déclin de l'aide publique au développement et d'améliorer la compréhension, entre autres, des difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire, des spécificités de la coopération Sud-Sud, des nouvelles possibilités qui s'offrent à la coopération triangulaire et des nouveaux modes de financement possibles. M. Escanero a conclu en rappelant que tous les efforts actuellement déployés au niveau international devaient converger vers un engagement politique en faveur d'un programme commun de développement pour l'après-2015.

67. M. Alfandari (Banque mondiale) a noté que le Groupe de la Banque mondiale avait activement participé aux débats portant sur l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 et d'un système de financement. Il a présenté la contribution de la Banque mondiale au Dialogue de haut niveau, qui consistait en un nouveau document contenant une analyse de l'offre et de la demande de financement du développement en s'appuyant sur cinq éléments déterminants : le cadre de coopération mondiale pour le développement, les ressources nationales, l'aide internationale, le financement privé et les sources novatrices de financement.

68. M. Alfandari a ensuite évoqué certains aspects de chacun de ces éléments. Au sujet de la mobilisation des ressources nationales, il a souligné la nécessité d'améliorer le recouvrement de l'impôt, de tirer parti des recettes durables que produisent les ressources naturelles, d'améliorer l'efficacité des dépenses et de

lutter contre les flux illicites. Au sujet de l'aide internationale, il a noté que l'aide publique au développement était une source de financement relativement stable mais qu'il était peu probable qu'elle augmente de manière sensible. Sur la question du financement privé, il a souligné l'importance de l'investissement étranger direct qui, en 2012, avait représenté plus de 60 % en valeur nette, des flux de capitaux à destination des pays en développement, ainsi que le rôle catalyseur que les ressources publiques pouvaient jouer en mobilisant des ressources privées. Il a enfin présenté plusieurs propositions qui seraient abordées lors des prochaines réunions annuelles de la Banque mondiale, notamment celle d'une infrastructure mondiale.

Débat

69. Au cours des échanges, de nombreux intervenants ont appelé l'attention sur la faiblesse des ressources consacrées à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et notamment sur le récent déclin de l'aide publique au développement, qui a particulièrement touché les pays les moins avancés et les États fragiles.

70. Les participants ont par ailleurs souligné que l'aide publique au développement allait devoir être complétée par d'autres financements, et notamment par les ressources nationales, l'investissement étranger direct et les capitaux privés. Les principaux défis consisteront à renforcer les synergies entre ces sources de financement, et à utiliser l'aide publique au développement pour catalyser d'autres flux financiers. Afin d'exploiter tout le potentiel de l'investissement du secteur privé et de le faciliter, les participants ont appelé de leurs vœux l'élaboration de nouveaux instruments financiers tels que des garanties et des mesures d'atténuation du risque, la création d'un environnement plus propice et un programme ciblé de renforcement des capacités. Ils ont également proposé la création d'une plateforme de financement rassemblant les investisseurs publics et privés.

71. Les intervenants ont noté le rôle positif que jouaient déjà les nouveaux modes de financement du développement, dont la faisabilité et l'efficacité avaient déjà été prouvées dans bien des domaines, comme l'illustraient les exemples de l'alliance GAVI et des taxes de solidarité sur les billets d'avion et sur les transactions financières mises en place en Europe.

VI. Débat informel : le lien entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux du Millénaire, et la promotion du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

72. Dans ses observations préliminaires, lues par le Vice-Président de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée a souligné que malgré les progrès sensibles accomplis dans certains domaines, il fallait déployer des efforts supplémentaires pour rattraper les retards accusés dans la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement et pour remédier à la situation des pays confrontés à de plus grandes difficultés, notamment les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et

les pays sortant d'une catastrophe. Le financement du développement était essentiel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de développement pour l'après-2015 et, à cet égard, les pays donateurs avaient un rôle primordial à jouer et devaient atteindre leurs objectifs en matière d'aide publique au développement. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait s'appuyer sur les accords internationaux en vigueur, notamment le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement, tout en s'attaquant aux nouveaux problèmes comme les changements climatiques ou la fraude fiscale, qui exigeaient une coopération mondiale. Le Président a également souligné que les débats de la présente session allaient contribuer aux travaux du Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable. Ils pourraient aussi être l'occasion d'examiner la proposition d'une conférence de suivi sur le financement du développement. De manière générale, ils allaient permettre de procéder à une évaluation intégrée des perspectives de financement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

Exposés

73. Pendant le débat informel, les quatre personnes ci-après ont présenté des exposés : Gyan Chandra Acharya, Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; Olav Kjørven, Conseiller spécial de l'Administrateur du programme de développement pour l'après-2015 du Bureau des politiques de développement du PNUD; et Daniel Titelman, Directeur de la Division du financement du développement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

74. M. Acharya a déclaré qu'en 2013, le partenariat mondial pour le développement n'avait pas répondu aux attentes. Des progrès avaient été réalisés dans les trois catégories de pays vulnérables (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement), notamment en matière de taux de mortalité, d'éducation, de santé maternelle et d'autonomisation des femmes, mais en examinant la situation de plus près, on constatait que des difficultés majeures persistaient et qu'en 2015, beaucoup de ces pays n'auraient pas réalisé, loin s'en faut, les objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme de développement pour l'après-2015 allait donc devoir comporter des éléments qui ne faisaient pas partie des objectifs du Millénaire, tout en tenant compte des aspects de ces derniers qui seront restés inachevés. La croissance économique devait être une composante majeure du programme, et l'intégration de l'agriculture et des ressources naturelles devait être considérée comme une priorité pour ces pays. Le secteur privé allait jouer un rôle essentiel dans le financement de ce développement, notamment par l'intermédiaire de sources novatrices.

75. M. Acharya a souligné que l'aide publique au développement restait la première source de revenu des trois catégories de pays les plus vulnérables, devant l'investissement direct étranger et les envois de fonds, et qu'il fallait mettre fin à son récent déclin, très préoccupant. Les changements climatiques venaient en outre accroître la vulnérabilité de ces pays et allaient entraîner des problèmes encore plus graves. Les programmes consacrés au renforcement de leur résilience devaient donc recevoir toute l'attention et tout le financement nécessaires. La mobilisation des ressources nationales était également une composante essentielle du financement du

développement dans ces pays. Il convenait de renforcer, en moyenne, le soutien apporté à ces efforts nationaux en investissant davantage dans l'agriculture, dans l'industrie et, surtout, dans les infrastructures. Il importait donc d'étudier toutes les sources de financement possibles, notamment les partenariats public-privé. La coopération Sud-Sud allait par ailleurs devenir de plus en plus importante pour le développement des pays les plus vulnérables, mais ne remplacerait pas l'aide publique.

76. M. Kjørven (PNUD) a expliqué qu'au cours de l'année écoulée, un travail considérable avait été réalisé en ce qui concerne la définition du programme de développement pour l'après-2015. Le Secrétaire général avait soulevé des points essentiels qui allaient devoir être intégrés aux prochains objectifs de développement durable. Les citoyens du monde entier avaient été invités à prendre part à des consultations, et plus de 1,5 million de personnes, issues de toutes les sphères de la société, avaient répondu à cette invitation, ce qui avait permis d'avoir une idée bien plus précise des aspirations de la société civile, dont le principal message était : « terminons ce que nous avons commencé ». Dans les deux années à venir, tout devait être mis en œuvre pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient réalisés avant la fin de 2015. Les questions liées à la qualité des services de santé et d'éducation et aux inégalités devaient par ailleurs être prises en compte. Le programme de développement pour l'après-2015 devait s'attaquer aux difficultés découlant des conflits, de la fragilité et de la faible gouvernance, et les objectifs de développement durable devaient tenir compte des questions environnementales. Il importait que le nouveau programme soit fondé sur un système de financement crédible. En 2012, l'aide publique au développement avait diminué pour la deuxième année consécutive, les derniers chiffres indiquant une contraction de 6 %. Il n'était au demeurant ni possible ni souhaitable de compenser cette diminution par un renforcement de la coopération Sud-Sud. Il faudrait en outre que les augmentations futures de l'aide publique au développement s'accompagnent de progrès sensibles de l'action menée pour accroître son efficacité.

77. M. Kjørven a également souligné que chacune des sources de financement avait son rôle à jouer mais que dans tous les pays, les ressources nationales devaient rester la principale d'entre elles. Certains pays avaient cependant une marge de manœuvre limitée pour augmenter les impôts, et l'aide publique au développement allait donc se révéler cruciale dans les années à venir. Un renforcement des capacités des administrations fiscales permettrait de réduire la dépendance envers l'aide, et l'échange d'informations fiscales au niveau international était également essentiel. À ce sujet, l'orateur a souligné à quel point il importait de lutter contre les flux financiers illicites et de permettre aux autorités nationales de mieux capter la part des recettes fiscales qui leur revient, notamment grâce à une plus grande transparence dans la structure des entreprises. S'agissant du programme de développement pour l'après-2015, l'une des principales questions portait sur la manière dont l'on pouvait catalyser des financements à long terme en provenance du secteur privé. Toute occasion de fusionner financements publics et privés devait être saisie et allait jouer un rôle considérable, tout comme les politiques visant à favoriser l'investissement et à mettre ces sources à profit. M. Kjørven a également mis l'accent sur le potentiel des sources novatrices. Les possibilités de capter à cet effet un surcroît de recettes grâce aux taxes de solidarité sur les billets d'avion et sur les transactions financières étaient appréciables. Un sommet sur le financement du programme de développement pour l'après-2015 pouvait être l'occasion de définir

la palette complète des possibilités, d'envisager de nouveaux partenariats entre les différents acteurs et de renforcer la volonté politique en faveur d'un programme cohérent pour le financement du développement.

78. M. Titelman (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) a souligné que le Consensus de Monterrey avait été la première initiative intergouvernementale sur la question du financement du développement, et que les six axes du programme sur lequel il avait débouché restaient à l'ordre du jour. De nouveaux défis et de nouvelles questions, comme ceux des changements climatiques et de la stabilité financière qu'apporterait un secteur financier mieux réglementé et plus inclusif, avaient été intégrés à la problématique du financement du développement. Cette expansion thématique avait conduit à la formulation d'une stratégie de financement tenant compte des trois dimensions du développement durable. À l'avenir, il fallait mettre davantage l'accent sur le financement des biens publics universels, et toutes les sources devaient être mises à contribution à cette fin. M. Titelman a noté que les pays avaient beaucoup avancé vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais que les progrès avaient été inégaux et plus lents dans certains domaines. Il a souligné que le financement du développement était en pleine mutation, avec l'apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles sources, ce qui offrait l'occasion de rebattre entièrement les cartes, et en particulier de débattre à nouveau du rôle de l'aide publique au développement, des nouvelles sources de financement et de l'importance des biens publics universels. Le Consensus de Monterrey avait réaffirmé l'objectif d'un transfert de 0,7 % du revenu national brut mais, dans le même temps, l'aide publique au développement avait perdu en importance par rapport aux autres sources de financement. La coopération Sud-Sud et la philanthropie jouaient un rôle plus important et plus visible.

79. Les financements privés (prêts aux conditions du marché, participations au capital, contributions volontaires privées, etc.) progressaient également et devaient être davantage pris en compte. Cette restructuration du système de financement du développement devait continuer de mettre l'accent sur la mobilisation des ressources nationales et être l'occasion d'étudier de nouvelles mesures permettant de développer les marchés financiers et de promouvoir l'épargne pour le financement à long terme. M. Titelman a également souligné que la conjugaison de prêts et de dons avait aidé à renforcer la quantité et la qualité de la coopération en matière de développement. Le futur système de financement allait en outre devoir continuer de tenir compte des mécanismes novateurs, à l'instar de ces mécanismes qui avaient déjà été mis en place avec succès, mais pas encore à grande échelle : les nouvelles sources de recettes publiques (droits de tirage spéciaux, taxes mondiales); les échanges de créances; les mesures d'incitation à l'intention du secteur privé comme les garanties ou assurances portant sur des financements privés; et les contributions volontaires de fonds publics ou privés. M. Titelman a noté qu'il importait d'intégrer la problématique du financement de l'action climatique à celle du financement du développement.

Débats

80. De nombreux participants se sont accordés à dire que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha constituaient toujours une base solide pour intégrer les questions de financement au programme de développement pour l'après-2015. La création du Comité intergouvernemental sur le financement du

développement durable avait en outre mis en exergue la relation du financement du développement d'une part avec le développement durable et d'autre part avec le programme de développement pour l'après-2015.

81. Pour certains participants, cette conjonction de différents processus créait un contexte propice à l'intégration des questions qui s'étaient fait jour ces 10 dernières années, notamment les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable. Une optique plus globale était donc nécessaire pour que le financement puisse contribuer à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable. Un certain nombre d'acteurs appelaient à une plus grande participation de la société civile et notamment des représentants des femmes, des jeunes et des populations autochtones et rurales.

82. Depuis le Consensus de Monterrey, plusieurs nouveaux problèmes, qui concernaient tout particulièrement les trois catégories de pays les plus vulnérables, s'étaient imposés au premier rang des priorités en matière de financement du développement. Les changements climatiques, par exemple, aggravaient fortement la vulnérabilité des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral en augmentant l'instabilité de leur production agricole, et exposaient également les petits États insulaires en développement à une multiplication des phénomènes climatiques extrêmes et à l'élévation du niveau de la mer.

83. De nombreux participants ont appelé de leurs vœux la tenue d'une conférence de suivi des conférences de Monterrey et de Doha, au cours de laquelle seraient abordés des sujets tels que la lutte contre les inégalités et la pauvreté et seraient pris en compte les programmes découlant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro et de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Copenhague.

84. Les participants issus du secteur privé ont proposé un certain nombre de mesures qui libéreraient des capitaux privés pour le financement du développement. Une plateforme public-privé offrirait par exemple un cadre institutionnel qui permettrait de faciliter les échanges entre les acteurs de ces deux secteurs, et renforcerait la confiance des investisseurs. La mise en place des infrastructures physiques et surtout institutionnelles nécessaires permettrait par ailleurs d'attirer le secteur privé, et les gouvernements devaient jouer un rôle moteur en levant les obstacles à la mise en œuvre des projets.

85. Au terme du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, le Vice-Président de l'Assemblée générale a donné lecture des observations finales du Président de l'Assemblée. Les déclarations de ce dernier et tous les documents de travail du Dialogue peuvent être respectivement consultés aux adresses suivantes : <http://www.un.org/en/ga/president/68/statements/> et <http://www.un.org/esa/ffd/hld/HLD2013/>.